

Baisse de l'espérance moyenne de rendement et régime de primauté

Baisse de l'espérance moyenne de rendement

Les prestations du 2^{ème} pilier sont financées par les cotisations des assurés (environ CHF 115 millions/an), les cotisations des employeurs (environ CHF 165 millions/an) et par le rendement de la fortune (jusqu'alors environ CHF 140 millions/an), communément appelé le "troisième cotisant".

La baisse de l'espérance moyenne de rendement se traduit par un soutien moindre attendu d'environ CHF 40 à 45 millions¹ par année.

Il est alors impératif de prévenir les conséquences en vue de garantir la stabilité financière et structurelle de la Caisse. Une attente excessive accordée à l'espérance de rendement ne ferait qu'ignorer un déséquilibre à futur.

Le soutien moindre du rendement conduit à la baisse des rentes

Un plan en primauté des cotisations (97% des caisses de pensions²) permet davantage de s'adapter à la volatilité croissante des marchés financiers. En cas de rendements inférieurs à ceux escomptés, l'intérêt crédité sur les capitaux-retraite des assurés actifs peut être adapté en conséquence. Les probabilités de suivre le plan de recapitalisation sont ainsi renforcées et, le risque de devoir recourir à des mesures d'assainissement diminue. A l'inverse, si les rendements devaient être meilleurs qu'envisagés, des intérêts supplémentaires pourraient être attribués et les prestations assurées augmenteraient.

Des prestations identiques coûtent le même prix quelle que soit la primauté. Les baisses de rentes trouvent leur origine dans la **diminution des rendements** prévisible et l'augmentation de la longévité qui se poursuit. Il est alors faux de prétendre que le régime de primauté en est le responsable.

Pensionnés

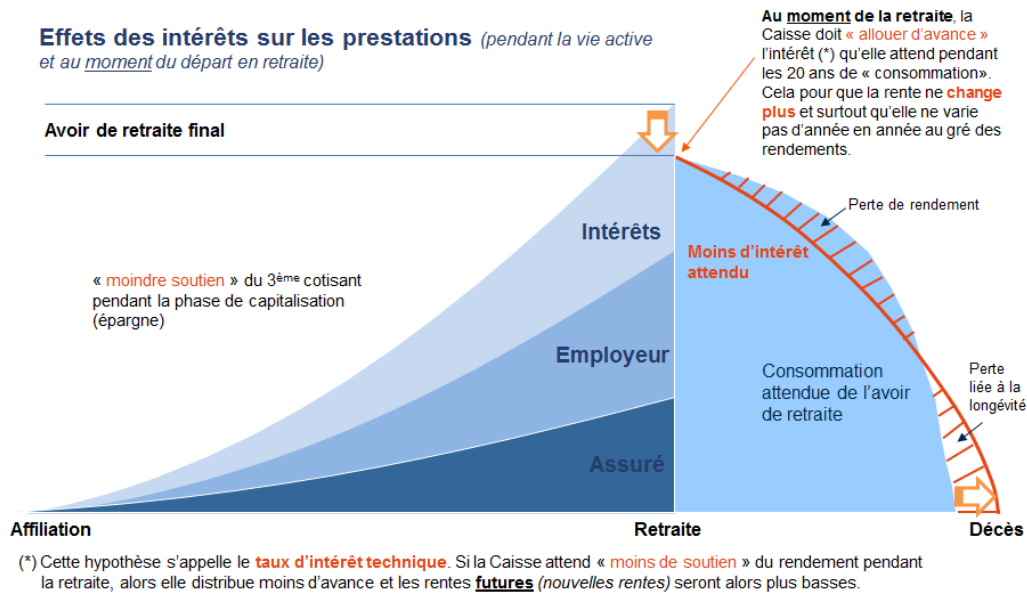
Les rentes en cours ne seront pas affectées par le changement de la primauté, la baisse des rendements et l'augmentation de la longévité. Par le principe de la garantie de la rente versée (droits acquis), les pensionnés restent dans les faits soumis au système en vigueur au début de leur pension. Il n'en demeure pas moins que la révision à la baisse des rendements futurs et du taux d'intérêt technique représente alors une charge substantielle pour la Caisse³.

¹ 2.8% de rendement attendu (selon les diverses études et analyses menées par nos conseillers externes) au lieu de 4% en 2013, appliqué à une fortune de CHF 3.5 milliards.

² Selon la dernière statistique de l'OFS (publiée en février 2017).

³ La Caisse doit compenser cette attente d'un « moindre soutien » du troisième cotisant en constituant davantage de réserves pour servir les mêmes rentes. A cet effet, la Caisse dispose d'une provision de CHF 340 millions en nombre rond dans ses comptes.

Illustrations



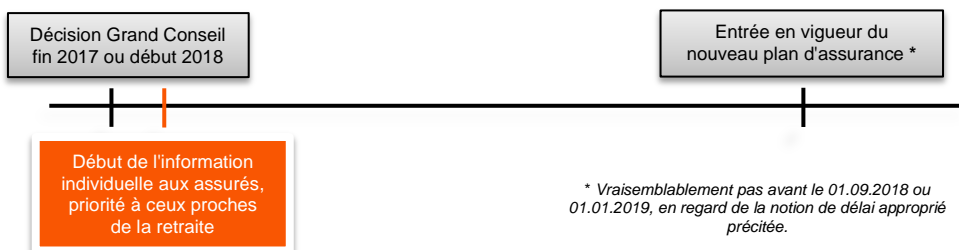
De manière générale, les mêmes effets⁴ sont constatés dans toutes les caisses de pensions. Il se traduit par la baisse du taux de conversion.

Mécanismes d'accompagnement

Si un changement de plan d'assurance est décidé, il est envisagé que la Caisse mette en place des mesures d'accompagnement pour les assurés proches de la retraite, dans le but d'atténuer les baisses de prestations à l'aube de la retraite. A ce stade, il n'est pas possible d'être plus précis sur de telles mesures. Les modalités et le financement de telles mesures sont de la compétence du Grand Conseil. Les assurés proches de la retraite seront informés prioritairement des changements dès que les décisions seront entérinées.


Calendrier

Le schéma ci-après illustre la planification prévue à ce jour. Sitôt les décisions du Grand Conseil connues, la Caisse informera dûment les assurés, tout en respectant un délai approprié visant à offrir aux assurés proches de la retraite le temps nécessaire aux réflexions et décisions personnelles.



Informations supplémentaires

prevoyance.ne
Caisse de pensions de la fonction publique
du canton de Neuchâtel
Rue du Pont 23 – 2300 La Chaux-de-Fonds

 www.prevoyance.ne.ch
 info@prevoyance.ne.ch
 032 886 48 00

⁴ Perte de rendement et perte liée à la longévité.